

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continus,  
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 90

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 Décembre -- Les époux Carrara, auteurs présumés de l'assassinat du garçon de recettes du Comptoir d'Escompte, font des aveux complets de ce crime odieux, dont la victime aurait été réduite en cendres sous l'action d'un brasero destiné à purifier l'air des chatagnonniers, au contact d'un puits d'aération d'une profondeur de 25 mètres.

11 Décembre -- Mort à l'âge de 31 ans, de M. Albert Pétrot, député de la Seine.

— M. Rempler, juge, attaché à la onzième chambre correctionnelle de la Seine, pris subitement d'un accès de fièvre chaude, peu de temps avant l'ouverture de l'audience du Palais de Justice, se donne volontairement la mort en se jetant par une fenêtre.

12 Décembre -- Election législative dans la Haute-Savoie. M. Chautemps, radical, est élu.

13 Décembre -- Arrivés à Marseille du paquebot *Thabet*, courrier du Congo, du Dahomey, de la Guinée et du Sénégal. Les nouvelles de ces colonies africaines sont satisfaisantes.

14 Décembre -- Les nouvelles arrivées du Tonkin par le *Sénégal*, annoncent que grâce à la ferme attitude du gouverneur général, il s'est opéré en Annam une révolution pacifique, grâce à laquelle

les citoyens français ou protégés français bénéficieront dorénavant du droit de propriété.

-- L'*Orus*, des Messageries maritimes venant de Madagascar, constate que de notables améliorations se sont produites dans la situation générale de l'île.

— Perte du bateau de pêche *Tsar-Nicolas*, du port de Camaret. On compte six hommes d'équipage noyés, laissant trois veuves et six orphelins. On signale de Boulogne-sur-Mer la perte de trois autres bateaux et la mort de vingt-quatre pêcheurs, laissant quinze veuves et vingt-cinq orphelins.

15 Décembre -- M. Félix Faure, Président de la République, visite l'Institution nationale des jeunes-aveugles, boulevard des Invalides.

16 Décembre -- La Cour de Cassation réhabilite la mémoire de Pierre Vaux et de Jean-Baptiste Petit, condamnés injustement aux travaux forcés à perpétuité pour incendie volontaire. La Cour après avoir annulé l'arrêt de la Cour d'assises de Chalon-sur-Saône du 22 Juin 1852 et le verdict qui l'a précédé. Condamne l'Etat à payer la somme de 400,000 francs aux héritiers légitimes de Pierre Vaux et 50,000 francs à la veuve et aux enfants de Jean-Baptiste Petit.

— Mort de l'éminent écrivain, Alphonse Daudet, à l'âge de cinquante-sept ans.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

### ELECTIONS CONSULAIRES

1<sup>re</sup> Tour du 12 Décembre 1897

254 électeurs inscrits — 26 votants

Président :

Rayer 25 Dupille L. 4

Juges titulaires

Bourgoin 25 Courtier 25

Brunet 4 Lemarié 4

Juges suppléants

Richard 25 Beadequin 25

Brunet 4 Lemarié 4

JUILLY

Les élèves du collège de Juilly se préparent à donner à l'occasion des Fêtes de Noël, une matinée dramatique et musicale qui promet d'être des plus brillantes, si nous en jugeons par quelques détails du programme, dus à une information quelque peu indiscrète dont personne, nous l'espérons, ne nous saura mauvais gré.

On ajoute même que c'est le dimanche 26, à deux heures que la foule des invités se pressera dans la magnifique salle de théâtre du collège, pour applaudir aux succès des jeunes artistes juliaciens, dont plusieurs ont déjà donné une idée de leurs talents.

GRESSY

Le sieur Dhuicque François, âgé de 59 ans; charretier chez M. Delaroche cultivateur à Gressy a tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir.

Il a été découvert par la dame Duclos, sa blanchisseuse qui, entendant râler dans son logement y pénétra et le trouva couché sur son lit, la tête pendante et la gorge à demi coupée.

M. le docteur David a donné des soins immédiats à Dhuicque dont la vie n'est pas en danger.

Le pauvre homme a voulu se donner la mort parcequ'il était très affecté du départ de sa maîtresse.

(Journal de Seine-et-Marne)

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

A l'occasion de la Sainte-Barbe, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil se sont réunis dimanche dernier en un banquet à l'hôtel de la *Croix Rouge*.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au dessert, M. Dumoulin, sous-lieutenant, a émis l'idée de recruter des membres honoraires, proposition qui a été chaleureusement acclamée.

Le repas a été très gai et d'une cordialité de première marque.

(Echos du Valois)

GESVRES-LE-CHAPITRE

M. Victor Duval, journalier à Forfry, en arrivant à son travail au lieu-dit Larauché, territoire de Douy-la-Ramée, le 14 décembre, trouva pendu à un saule un individu qu'il a reconnu pour être le nommé François Honoré, 63 ans, demeurant chez son fils à Gesvres-le-Chapitre.

François s'était pendu au moyen d'une cravate de coton et d'une ceinture en cuir. Ses genoux touchaient la terre.

Il s'était enivré la veille. On suppose que c'est sous l'influence de la boisson qu'il a agi, car il n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider.

LOUVRES

Mme Elmire Bougeault, âgée de quarante-six ans, bouchère, rue au Blé, s'est asphyxiée dans la nuit de samedi à dimanche, dans sa chambre à coucher.

On attribue ce suicide au chagrin que lui cause la mort de son mari.

ERMENONVILLE

Grâce aux bienveillantes dispositions de M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, qui a fait aux démarches de M.

Ernest Hamel, Sénateur, et de M. Grand-Carteret, l'accueil le plus favorable, on sera définitivement fixé, à l'heure où paraîtront ces lignes, sur le sort des cendres de J. J. Rousseau, au Panthéon.

Nos lecteurs se souviennent qu'il y a quelques semaines, un groupe de personnalités appartenant au monde des lettres, se rendirent à Ermenonville afin d'explorer l'île des Peupliers, où le Prince Radziwill, faisait exécuter des fouilles pour la restauration du tombeau du philosophe. Ces fouilles eurent pour résultat de permettre de constater la disparition du cercueil contenant la dépouille de l'hôte de René de Girardin, et d'établir avec quelque certitude que, suivant la version officielle, il avait bien été transporté au Panthéon le 20 Vendémiaire (14 octobre 1794), en exécution du décret de la Convention nationale du 25 Germinal an II (16 Avril 1794).

Après cette visite minutieuse du caveau du Panthéon, on saura définitivement à quoi s'en tenir sur les racontars auxquels ont donné lieu dans la nécropole, les déplacements successifs des cercueils de Rousseau et de Voltaire.

## DAMMARTIN

### ET SES CHEMINS DE FER

On nous a communiqué trop tardivement pour l'insérer dans notre précédent numéro l'intéressante note de M. F. Brazillier, publiée par notre excellent confrère de l'*Echo de la Brie*, sous ce titre : *QUELQUES QUESTIONS*.

Cet article n'ayant rien perdu de son intérêt et les questions qui y sont posées demeurant pour les habitants du canton de Dammartin, autant de

points d'interrogation dont ils espèrent avoir la solution, nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs ce très judicieux entrefilet qui résume leur pensée en termes clairs et précis. Nous le faisons avec d'autant plus d'empressement, que dans un précédent article, nous nous sommes un peu trop pressé de tresser des lauriers en l'honneur de notre honorable Conseiller général à qui on reproche, avec justes raisons, d'avoir déserté son poste la veille de la bataille.

« Dans la lecture du compte rendu de la dernière séance de notre Conseil général, deux points ont attiré tout particulièrement notre attention.

D'abord, le rejet du futur tramway de Meaux à Dammartin, dont le projet et les dossiers d'enquête ont été remis trop tard à l'administration préfectorale pour être pris en considération; ensuite, l'absence de notre Conseiller à cette séance où devait se décider le sort du dit tramway.

Notre représentant au Conseil général nous permettra-t-il de lui adresser, à ce sujet, deux toutes petites questions ?

1<sup>o</sup> Quels sont les graves motifs ou les mystérieuses influences qui l'ont empêché de présenter en temps opportun le projet et plan de cet infortuné tramway, promis, cependant, depuis tantôt quatre ans, à ses électeurs ?

A en juger par le peu de sérieux du tracé proposé, ce ne sont certainement pas les difficultés des études préparatoires qui peuvent expliquer ce retard. En fait d'études préparatoires, il paraît n'y en avoir point eu; et l'impression générale est que projet, plan, études, tout a été bâclé à la hâte, au dernier moment, sous l'empire de préoccupations qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des populations à desservir, non plus qu'avec l'intérêt de l'exploitation elle-même.

2<sup>o</sup> Pour quelles raisons notre honorable représentant s'est-il abstenu d'assis-



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice

13024  
10145

SHAS



0 00000 104456

lor à cette fameuse séance où devait se décider le sort de notre tramway? N'était-ce pas le cas ou jamais de n'y point manquer? Après avoir agité l'opinion, provoqué les délibérations de nos assemblées municipales, mis, eu un mot, toutes ses troupes en mouvement, lui, le chef, se dérobe. Un général a-t-il le droit de désertier ainsi son poste à l'heure de la lutte suprême?

Que si, d'avance, notre Conseiller savait la partie perdue, pourquoi l'a-t-il engagé? Pourquoi lever, au dernier moment, ce lièvre, ou plutôt ce lapin, auquel personne ne pensait plus?

Nous serions heureux de connaître les réponses que M. Moquet pourrait bien faire à ces questions. Ses électeurs les attendent avec impatience: ils y ont droit.

Nous ne doutons pas, d'ailleurs, qu'elles ne soient de nature à satisfaire complètement l'opinion. Nous le souhaitons pour lui... et pour nous.

F. BRAZILLIER

Comme suite à la lettre que nous a adressée M. Derveloy, député, et aussi en réponse aux allégations de l'*Indépendant* qui semble se rire de notre enthousiasme pour le projet de Chemin de fer du docteur Studer, nous publions le texte d'une lettre de M. G. Menier, Conseiller général du canton de Lagny, auquel nous sommes redevables, déjà, de nombreuses démarches et de marques non équivoques d'encouragement en faveur du projet qui nous occupe:

CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
13 novembre 1897

Monsieur le Directeur,

Voici exactement ce qui s'est passé au sujet du chemin de fer de Meaux à Dammarville, lors de la réunion du Conseil général, le 24 novembre dernier.

M. l'Ingénieur en chef a annoncé au Conseil général que le dossier d'enquête

était parvenu la veille seulement à la préfecture et que, par conséquent, il n'avait pas été possible à l'Administration de le dépuiller ni même de l'ouvrir.

M. l'Ingénieur en chef a ajouté, dans ses explications fournies au Conseil général, savoir, entre autres choses qu'une société était en formation pour un chemin de fer devant relier Dammarville avec la gare. Il a indiqué au Conseil général que, dans ce cas, il y aurait, à son avis, une fusion à faire entre le projet soumis à l'enquête et le projet de cette Société dans la partie commune entre Saint-Maur et Dammarville et que cette Société demanderait avec raison au Conseil général d'affecter à cette partie la subvention prévue pour la construction du tramway sur ce même parcours.

En ce qui concerne le chemin de fer de Meaux à Dammarville, j'ai, quant à moi, et afin d'aboutir le plus rapidement possible, résumé la discussion et proposé au Conseil général d'inviter sa Commission des Chemins de fer à se réunir dès que l'Administration aurait pu faire une proposition d'examen du dossier d'enquête, et j'ai demandé que la Commission des Chemins de fer pût alors se mettre d'accord avec l'autorité préfectorale pour réunir le Conseil général en séance extraordinaire, si besoin était, après son examen, de façon à ne pas être obligé d'attendre la session d'avril prochain pour examiner la ligne de Meaux à Dammarville avec les variantes proposées. Le Conseil général s'est rallié tout entier à ma proposition.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que très partisan de l'extension des voies ferrées dans le Département, je continuerai à faire tous mes efforts pour activer leur développement.

Je vous prie Monsieur le Directeur, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

G. MENIER

Que nos lecteurs aient confiance et n'attachent qu'une oreille distraite aux bruits pessimistes qu'on se plaît à répandre autour d'eux.

Cette confiance ne trouve-t-elle pas des gages suffisants dans les efforts généreux que ne cessent de déployer leurs compatriotes, propagateurs de ce projet, pour le faire triompher des difficultés auxquelles il est en buttes?

Douter de leur dévouement, de leur

expérience ou de leur bonne foi, en cette circonstance, serait leur infliger une grave insulte qu'ils ne méritent pas, tant s'en faut!

## NANTEUIL-le-HAUDOUIN

(Suite (\*)

Adam de Crépy confirma en 1120 la donation qui avait été faite aux religieux de Nanteuil des l'an 1115, par Jean de Lizy, de la cure et de la seigneurie de Chevreuille. (1)

L'année suivante, il assista comme témoin à la concession que Lislard, évêque de Soissons, son fils, fit de la cure d'Auteuil en Valois, en faveur des religieux de Nanteuil. Albéric d'Oulchy et sa femme, Adélaïde, avaient donné, peu de temps auparavant, la plus grande partie des biens qu'ils possédaient à Auteuil, avec le droit de justice, les serfs, prés et terres labourables, les moulins, les cours d'eau et les bois qu'ils possédaient en ce lieu avec le quart des dîmes de Chouy et une rente de vingt setiers de grains. (2)

Adam de Crépy, également désigné sous le nom d'Adam le Riche, avait hérité, aussi, des nobles qualités de son père; il se montra surtout d'une grande générosité envers les établissements religieux.

Ce seigneur qui, dit-on, avait passé à Nanteuil une existence paisible, mourut dans un âge avancé, laissant de son épouse, dont le nom est inconnu:

Thibault II, qui suit.

Adam II, dont Carlier conteste l'existence, mais qui, selon le P. Anselme et Duchesne, est cité dans un acte de l'an 1131, avec ses deux autres frères.

Lislard de Crépy (3) qui fut nommé prévôt de la cathédrale de Soissons en 1105, devint évêque de cette ville en

1108. Lislard joua un rôle important dans l'affaire d'Abailard, portée devant le Concile de Soissons, qui condamna ce théologien à brûler son ouvrage sur la Trinité. Ce prélat, très lettré et doué d'une intelligence peu commune est cité de la façon la plus élogieuse par Yves de Chartres. Il se signala par de nombreux bienfaits envers les religieux de Nanteuil et les chanoines du Château d'Oulchy (4). Il mourut le 18 octobre 1126.

Thibaut II devint seigneur de Nanteuil et du donjon de Crépy, à la mort de son père et fut comme lui surnommé le riche. Il avait d'abord épousé une femme nommée Mathilde qui mourut en 1120. Il donna alors aux religieux de Nanteuil, un four banal en ce lieu, à la condition que ceux-ci célébreraient des messes et des prières pour le repos de l'âme de son épouse. (5)

Après la mort de son père, Thibaut II s'occupa de contracter une seconde alliance en rapport avec sa belle situation de fortune: il épousa Elisabeth de Châtillon, fille de Payen, seigneur de Montjay.

Thibaut eut de grands démêlés avec les religieux de Nanteuil, notamment pour des empiètements de terrain, car voulant agrandir son château et ne disposant pas de l'emplacement nécessaire, il fit édifier sur l'enclos même des religieux un vaste corps de logis destiné à augmenter le nombre de ses appartements, sans se préoccuper des vives récriminations des religieux, qui, pour obtenir un dédommagement eurent recours à la protection de l'évêque de Meaux. Celui-ci se chargea de la revendication des droits des religieux et parvint sans peine, par son influence, à faire avouer à Thibaut son acte de spoliation; cependant, pour s'affranchir de toute démarche

auprès des religieux, ce seigneur eut recours à la médiation de Pierre, abbé de Cluny, qui termina le différend par une transaction qui fut signée l'an 1134.

(A suivre) E. L.

(\*) Voir Petite Gazette n° 430

1. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1 p. 400.  
Toussaint du Plessis; *Hist. de l'Église de Meaux*, t. 1 p. 121 et t. 2 P. J. XXXII.

2. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1 p. 400.

3. Lisiard ou Louisiard, dérivé de Louis, qui est le nom que lui donnent Je P. Anselme et Duchesne.

4. Oulchy-le-Château, chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

5. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1 p. 394.

6. Cette convention fut conclue par l'abbé de Cluny, l'évêque de Meaux et le prieur de Nanteuil d'une part, et de l'autre Thibaut et sa famille, ses officiers et quelques amis. Après avoir été signé par les intéressés, l'acte fut joint au livre des collectes et déposé, selon l'usage, sur l'autel, en présence des contractants. Toussaint du Plessis date cette convention de l'an 1135. (*Hist. de l'Église de Meaux*, t. 2 P. J. LI)

## NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LES

### SEIGNEURS d'AUNAY

(Suite) (\*)

La même année, Jean d'Aunay épousait Isabelle de Rouvray, dite de Saint-Simon, fille aînée de Gaucher de Rouvray, Seigneur de Saint-Simon, et de Marie de Sarrebruck. Il est mentionné avec sa femme, dans un procès qui fut plaidé au Parlement, quelques jours après son mariage. Deux ans plus tard, il fut un des chefs de l'expédition qui réduisit sous l'obéissance de Henri VI, plusieurs places de la frontière de l'Île-de-France telles que Montjoy, Gournay, etc., mais, qui échoua misérablement devant Lagny-sur-Marne.

En 1434, dit le *journal d'un bour-*

*geois de Paris*, Jean d'Aunay le Gallois fut un de ceux qui, avec le comte anglais Talbot, le maréchal de l'Isle-Adam et l'évêque de Therouenne, s'emparèrent sans résistance, de la ville de Beaumont-sur-Oise.

Le traité d'Arras, en détachant Philippe le Bon, duc de Bourgogne, du parti anglais, ramena à l'obéissance un grand nombre de seigneurs français; Jean d'Aunay fut de ce nombre, mais sa defection lui attira de la part des anglais, de cruelles représailles: Ceux-ci étant encore maîtres de Meaux (1437), vinrent mettre le siège devant le château d'Orville et s'en emparèrent facilement par suite de la trahison des soldats préposés à sa garde, qui se rendirent à la première sommation du capitaine anglais Guillaume Chamberlan, parce que, depuis assez longtemps ils n'avaient point été payés de leur solde. Jean d'Aunay fut assez heureux pour s'échapper secrètement, mais sa femme fut emmenée comme prisonnière à Meaux, avec quatre de ses servantes, dont l'une d'elles fut victime des outrages de cette vile soldatesque. Il en coûta 1400 écus aux captives pour recouvrer la liberté. Quant au château d'Orville, il fut démantelé, ce qui n'empêcha pas, néanmoins, Jean d'Aunay d'y emprisonner quelques années plus tard, dans une basse fosse, un sujet anglais, Jean de Ploisy, qui se fit réclamer par le duc de Bedford (2).

Jean d'Aunay est cité avec Isabelle, sa femme; dans un procès plaidé au Parlement, au mois de juillet 1429.

Il obtint main levée de la saisie qui avait été faite de ses biens et de ceux de son épouse, le 16 Août 1445.

Jean d'Aunay se trouva en compétition avec Antoine de Chabannes,

comte de Dammartin, lors de la vente des biens de l'argentier Jacques Cour, car le 6 avril 1453, le seigneur d'Orville mit une sub. enchère de mille écus et, après une nouvelle augmentation de mille écus, par Chabannes. Jean d'Aunay, porta l'enchère à 17,000 écus d'or, ce qui n'empêcha pas Chabannes, de devenir adjudicataire moyennant 20,000 écus d'or.

(à suivre) E. L.

(\*) Voir le numéro 431 de la *Petite Gazette*

1. *Chronique de Munstrelet* T. 4, p. 331

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition Tuetey, p. 332.

Il existait dans le même temps, un autre Jean d'Aunay, plus connu sous le nom de bâtard d'Aunay, marié à Jeanne, fille de Nicolas de l'Espoisse, notaire et secrétaire du roi, seigneur de l'Espoisse ou Lombart, qui était originaire de la Chapelle Gauthier-en-Brie. Ce Jean d'Aunay suivit le parti du dauphin et défendit vaillamment la ville de Meaux pendant les sept mois de siège qu'elle eut à soutenir contre les anglais. malheureusement, cette résistance opiniâtre n'empêcha pas la ville de succomber (2 Mai 1422) faute de vivres, et Jean d'Aunay après avoir été l'un des négociateurs de la capitulation fut aussi l'un des plus maltraités. On suppose qu'ayant été conduit en Angleterre, il fut enfermé dans la tour de Londres et y mourut. Déjà, les biens de Nicolas de l'Espoisse, son beau-père, avaient été mis sous séquestre à la mort de ce dernier et sa femme avait eu grand peine à obtenir de l'administration anglaise la restitution de la succession paternelle. La levée de la saisie en fut faite le 11 février 1422, à la condition de verser au trésor cent vingt livres parisis pour les biens meubles et une redevance annuelle de quarante livres sur les immeubles, tant que durerait son mariage avec Jean d'Aunay; encore ces conditions ne furent-elles accordées à Jeanne de l'Espoisse que parce qu'elle put démontrer que depuis quatre ans, elle avait vécu dans la maison de son père, éloignée de son mari. (L'abbé Masson, *Histoire de Bobigny* p. 172).

On voit par ce qui précède, que, comme le fait judicieusement remarquer le savant annotateur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, M. Tuetey, c'est par erreur que M. Fraguier, dans ses notes sur la famille d'Aunay, a avancé que le bâtard d'Aunay,

avait fait cause commune avec les Anglais, alors que Jean d'Aunay, seigneur d'Orville, était demeuré fidèle à la cause française; c'est le contraire qui paraît démontré.

3. (M. de Chabannes: *Histoire de la maison de Chabannes*, t. 2, p. 45), (Jean Bâtard d'Aunay, p. 299. *Bulletin de la Soc. d'h. de Paris*. Voir aussi Bobigny p. 171.)

## FAITS DIVERS

### Dictons et Proverbes

*Les Anguilles de Melun*

*crient avant qu'on les écorche.*

Voici l'étymologie de Bellingen :

« Il y avoit à Melun-sur-Seine, près Paris, un jeune homme nommé L'Anguille, lequel, en une comédie qui se jouoit publiquement, représentoit le personnage de saint Barthelemy. Comme celui qui faisoit l'exécuteur le voulut approcher, le couteau à la main, feignant de l'escorcher, il se prit à crier avant qu'il le touchast, ce qui donna sujet de rire à toute l'assemblée et commencement à ce proverbe, qui depuis s'est appliqué à ceux qui craignent le mal avant qu'il arrive. »

Leroux de Lincy n'admettait pas volontiers cette origine et Fournier en proposait une autre. D'après lui, il faudrait voir dans cette façon de parler une réminiscence des cris imaginés des marchands de la rue et, comme argument, il cite quatre vers d'une vieille chanson que voici :

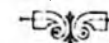
Dès le matin on vit crier

Les anguilles de Melun,

Suivant le dire commun,

Sans qu'on parle d'escorcher.

Les cris de Paris ont été mis en couplets, ils chantent « les pêches de Corbet, le chasselas de Fontaine-Beleau, le beurre de Vanvre, la croye de Champagne, » et d'autres choses encore, mais aucun ne mentionne, à ma connaissance, l'anguille de Melun, écorchée ou non.



COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE  
de VINS DE LA GIRONDE  
**E. VINCENT**

Depositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux  
par suite de la vente directe du producteur  
au consommateur.

**AVIS** Underwood and Son Limited  
négociants en peulles et fourrages  
et imprimés. Brentford docks LONDRES  
succursales en France à CALAIS, DUNKERQUE,  
Boulogne, St-Denis, sont acheteurs  
de peulles et fourrages de toutes sortes et  
envoient au producteur pour les lots importants  
leurs presses et battues construites  
avec les derniers perfectionnements.

Adresser la correspondance au bureau  
principal à Calais.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

Cartes de Visites  
depuis 1 franc le cent

TIMBRES CAOUTCHOUC  
depuis 0 fr. 20 la ligne

PAPIERS de FANTAISIE  
FEUILLES DE COMPLIMENTS  
Imagerie - Emblèmes - Souvenirs

Vient de paraître :

PETIT TRAITÉ JURIDIQUE SUR LES ENFANTS MARIÉS.  
Le titre indique le sujet que l'auteur, M. Marin Dubois,  
développe et synthétise tout à fait avec son très habituel  
très simple style, on ne peut plus original. Il y a là le souf-  
flet en un seul genre, et les bons pères et les bonnes mères,  
et aussi les gens de loi, auxquels l'auteur s'adresse plus  
particulièrement, trouvent cette petite brochure avec le plus  
d'intérêt.

En vente à Dammartin à la Librairie E. Lemarié  
à Jully, chez M. Piffard, bureau de tabac

VIENT DE PARAÎTRE

VUES  
DU COLLÈGE DE JULLY  
ALBUM contenant quinze des plus  
belles vues du COLLÈGE. (Héliogra-  
vure procédé Bisson),

Prix : 2 francs

En vente : à la librairie E. Lemarié

Agendas de poche & de bureau  
depuis 0 fr. 45 centimes

CALENDRIERS, ÉPHEMÉRIDES, ALMANACHS

Chantier-Docks de la Gare de  
DAMMARTIN-JULLY  
**L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100<sup>ks</sup>  
Grosse Galloterie française, 1<sup>re</sup> 2<sup>gras</sup>  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité . . . . . 3.50  
Grosse Houille Charleroi, 1,2 gras,  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros  
morceaux sans aucune fines) . . . . . 3.80  
Galletin de même qualité . . . . . 4 »  
Têtes de moineaux lavées, 1<sup>re</sup> qual. 3.70  
Boulets ovales p<sup>r</sup> chauffage économiq. 3 »  
Anthracite anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 5.50  
Charbon de forge (noisettes). . . . . 2.80  
Coke de gaz n° 0. . . . . l'hectol. 1.60  
Charbon industriel et Briquettes  
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de  
1,000 kil. au chan-  
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat  
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif  
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,  
Gravier et Mignonnette pour jardins  
Briques blanches, rouges et réfractaires.  
Chaux vive et Chaux hydraulique.  
Ciments et Tuyaux en grès.  
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs  
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).  
Fers de tous les profils.  
Tôle - Acier - Fonte - Zinc - Plomb  
Grillage galvanisé, Rônces, Fils, Poteaux  
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.  
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.10  
Bêches, Louchets, 1<sup>re</sup> qual. garant. 4 »  
Fourches à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50  
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75  
Fourches à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80  
1<sup>m</sup>65 1<sup>m</sup>80 2<sup>m</sup>10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75  
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20  
Rateaux, Poulies de puits, Boulons  
Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60  
Seaux d'écurie, — . . . . . 3.25  
Arrosoirs, Lessiveuses  
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin  
Planchos brutes et rabotées. Moulures  
Planches de Lorraine, 2<sup>e</sup> choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gerant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin